

Contribution du GALET*
(AFEA, AGES, SAES, SFEJ, SHF, SIES)**
aux Assises de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Octobre 2012

On peut regretter que les Sciences Humaines en général et les disciplines de langues étrangères en particulier soient si peu représentées au sein du comité de pilotage des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les sociétés savantes de langues, par leur nombre et leur maillage très efficace du territoire français, jouent un rôle clé dans le maintien et le développement d'une recherche variée et alimentent et soutiennent des réseaux de chercheurs au potentiel scientifique important.

I La recherche en langues : transversalité et internationalisation

La recherche en langues étrangères représente des milliers de chercheurs, une proportion considérable de publications en Sciences Humaines et Sociales, et des revues spécialisées de rang mondial. La décision de rendre obligatoire les langues dans l'enseignement supérieur sans créer de postes d'enseignants-chercheurs correspondants a cependant induit une représentation ancillaire du champ pour les autres disciplines, pour les sciences en particulier, très peu d'enseignants-chercheurs de langues étant présents dans les UFR.

Or, contre toute idée reçue, un enseignant-chercheur « linguiste » n'est pas un simple enseignant de langue, ni même un simple formateur d'enseignants de langue. Les enseignants-chercheurs réunis dans les équipes de langues sont d'abord des spécialistes de champs épistémologiques communs aux grandes disciplines de ALLSH (civilisation, littérature, linguistique, histoire, histoire de l'art, cinéma, philosophie, géographie, science politique, etc.), et qui couvrent une période allant du Moyen Âge au 21^{ème} siècle. Ce n'est qu'au titre de leur spécialisation par aire géographique que les enseignants-chercheurs sont amenés à acquérir une parfaite maîtrise d'une langue étrangère. Ils sont avant tout des spécialistes de cultures étrangères dont les travaux scientifiques et les approches méthodologiques recèlent un fort potentiel transdisciplinaire et international.

À ce titre, leurs disciplines les engageant naturellement à une ouverture sur l'international, ils ont une connaissance fine et une expérience approfondie :

(a) des systèmes universitaires étrangers

(b) des réseaux éditoriaux — grâce à leurs publications chez des éditeurs étrangers et leur implication dans la direction de collections internationales et dans les comités de rédaction de revues internationales

(c) des réseaux de recherche. Cette internationalisation passe notamment par le biais des sociétés savantes auxquelles ils appartiennent et qui organisent régulièrement de grands colloques et congrès transdisciplinaires réunissant des milliers de chercheurs dans les capitales européennes.

Les liens et les échanges que les enseignants-chercheurs en langues entretiennent quotidiennement avec des collègues et des institutions étrangères, constituent une porte d'entrée à l'international pour d'autres disciplines. Il n'est pas rare qu'une convention cadre de collaboration scientifique signée à l'instigation d'une unité de langues et cultures étrangères essaime dans d'autres champs disciplinaires. Les présidents d'université ne s'y trompent pas qui confient la tâche de vice-présidents chargés des relations internationales à bien des enseignants-chercheurs en langues étrangères et ce non pas exclusivement pour leur maîtrise d'une langue véhiculaire.

II Les freins au développement d'une politique ambitieuse de recherche

Les enjeux de la recherche en langues ne sont donc pas moindres que ceux des autres disciplines relevant des Sciences Humaines : or la France semble accumuler dans la compétition internationale un retard très préoccupant qui contraste avec son histoire intellectuelle et scientifique alors que nos universités continuent d'attirer chaque année des centaines de nouveaux doctorants en langues.

Plus que d'autres secteurs en ALLSH, le domaine des langues et cultures étrangères est confronté à des contraintes spécifiques. La recherche y implique en effet des missions de terrain de moyenne ou longue durée et des contacts soutenus avec les réseaux scientifiques internationaux. Les enseignants chercheurs de ce domaine doivent par ailleurs faire face à des tâches d'enseignement très lourdes qui s'expliquent par les effectifs étudiants importants et les missions propres à la politique des langues dans l'enseignement supérieur. Enfin, les équipes de ce secteur souffrent d'un sous-encadrement administratif qui freine le développement d'une recherche sur projet.

Or, la recherche sur les cultures étrangères ne saurait avoir la puissance de projection internationale qui doit être la sienne sans le développement de structures d'appui à ces actions de recherche et sans l'allocation de périodes de recherche dédiées.

III- Propositions

En vue de remédier au précédent constat et d'encourager le développement d'une recherche de rang mondial qui permettrait aux linguistes français d'être sur un pied d'égalité avec leurs homologues à l'étranger, les enseignant-chercheurs des associations représentées ont identifié certains domaines de réflexion leur paraissant essentiels et prioritaires :

1) Accès aux sources et valorisation de la recherche

Une veille documentaire étendue

Le premier obstacle au développement d'une recherche de qualité pour des chercheurs travaillant sur des corpus étrangers est l'accès distant aux sources. Le soutien aux achats de licences nationales et le projet ISTEK sont essentiels, mais en complément d'une politique de développement des ressources scientifiques des bibliothèques universitaires, à l'échelon local et régional. Le retard accumulé dans le domaine du numérique — accès aux bases de données et abonnement aux bouquets de revues indigents hors d'Île de France — a considérablement freiné les travaux des enseignants-chercheurs.

Un réseau de diffusion scientifique compétitif

À l'autre bout de la chaîne, l'insuffisante indexation des revues via les services de Thomson Reuters et dans les bases de données internationales limite la visibilité des travaux des chercheurs en langues. En outre, le développement de Presses Universitaires mieux implantées à l'international et comparables aux grandes presses universitaires britanniques, nord-américaines ou allemandes donnerait une visibilité accrue à notre recherche.

2) Les conditions de la recherche

Une augmentation du personnel dédié à la recherche et un soutien accru aux Équipes d'Accueil

L'allocation de postes d'appui à la recherche (ASI / IGE / IGR) — le cas échéant mutualisés entre plusieurs équipes — créerait un effet levier immédiat d'accompagnement des actions de recherche sur projet, mais aussi de la politique de publication.

La recherche en langues est majoritairement faite dans les Équipes d'Accueil, qui ne disposent pas des fonctions supports des UMR. Privilégier les Équipes d'Accueil pour la création de fonctions supports aurait un effet direct sur les demandes de financements de projets, et pourrait contribuer à ce que les ALLSHS pèsent davantage dans les dossiers déposés à l'ANR ou à l'ERC. Tandis que de nombreux enseignants-chercheurs en langues participent à titre individuel à des projets publics ou privés initiés à l'étranger, peu d'entre eux sont en mesure d'être eux-mêmes porteurs d'un grand programme.

Un calendrier universitaire adapté à la recherche ALLSH

L'alignement européen du calendrier universitaire s'est traduit en pratique par la perte d'un mois pour la recherche, plaçant les chercheurs français loin derrière leurs collègues en termes du nombre de semaines allouées exclusivement à la recherche. En Grande-Bretagne, les chercheurs des universités les plus performantes disposent de 9 à 12 semaines pour les seuls mois d'été, et de 4 à 6 semaines entre chacun des trimestres, les calendriers universitaires des départements ALLSH étant pensés en fonction d'un rythme de recherche spécifique (périodes de plusieurs semaines permettant les missions de moyenne durée, plutôt que multiplication de périodes courtes) — et non en fonction de contraintes scolaires ou administratives.

Une augmentation des CRCT

L'allocation de Congés pour Recherche et Conversion Thématique plus nombreux, compensés financièrement auprès des établissements et des composantes, permettrait aux enseignants-chercheurs de ce domaine de ne pas sacrifier leur missions de recherche à leur mission d'enseignement et aux professeurs de ne pas se condamner à devenir des gestionnaires de la recherche après cinquante ans.

Le nombre de CRCT devrait être multiplié de manière à atteindre les conditions d'exercice de nos collègues internationaux (au moins un tous les sept semestres, sur la base de rapport d'activités) et le contingentement national des universités autonomes posé comme un minimum, pas un maximum.

De manière plus générale, les grandes lignes d'une politique scientifique pluriannuelle devraient être dressées, que ce soit pour une organisation quinquennale du temps qui libérerait obligatoirement des périodes exclusivement dédiées à la recherche, ou pour le recrutement et la préparation du vivier des professeurs et des maîtres de conférences.

3) La gestion des carrières

Les concours de recrutement

L'existence des concours du second degré assure l'avenir de ceux qui en sont titulaires mais a des effets pervers pour les doctorants. Le niveau de rémunération nette des ATER agrégés et certifiés est inférieur à celui des ATER qui ne sont pas titulaires du CAPES ou de l'Agrégation car leur cotisation civile est calculée sur le salaire qu'ils toucheraient dans le second degré et non sur leur salaire réel, qui est moindre. En outre, parmi les bénéficiaires d'un contrat de recherche seuls peuvent valider le concours du second degré, au bout de deux ans, ceux qui bénéficient également d'un monitorat.

L'immensité des besoins en enseignement limite souvent les possibilités de décharge, pour la préparation d'une thèse, des PRAGS.

La réduction des inégalités hommes/femmes

La féminisation de la profession fait apparaître une inégalité hommes/femmes patente au niveau de l'accès au professorat (« plafond de verre »). Une première étape passe par la prise en compte d'indicateurs objectivant cette situation, tel l'intervalle inter-soutenance (période entre la soutenance de thèse et la soutenance de l'HDR), clairement défavorable aux femmes, préliminaire à la mise en place de moyens incitatifs.

4- Les réseaux de chercheurs : recomposition du paysage national

Étant donné l'ampleur théorique, chronologique et méthodologique de la recherche en langues relevée plus haut, il n'est pas rare que les chercheurs se retrouvent isolés au sein d'entités pluri-disciplinaires et multi-séculaires. Leur seule ressource est de travailler en réseau avec les chercheurs du même domaine que le leur dans d'autres unités françaises.

Dans ce contexte, l'abandon du principe de rattachement secondaire qui était encore en vigueur jusqu'au milieu des années 2000 a marqué un recul important de ce fonctionnement en réseau, et partant engendré une déperdition du potentiel de recherche. La possibilité pour chaque chercheur d'avoir au moins un rattachement complémentaire (plutôt que secondaire) permettrait de relancer certains programmes ou de soutenir certains domaines de recherche qui, pour faire contrepoids à ce déclin national, ont souvent développé des partenariats internationaux suivis et de qualité.

Dans un pays comme la France où, contrairement à ce qui se passe dans le reste de l'Europe, le laboratoire demeure la base de la recherche, il convient d'inventer une forme de structuration qui se situerait à la croisée de l'ancre territorial de l'équipe et du réseau national, tout en offrant des débouchés à l'international.

En offrant une meilleure reconnaissance aux études en langues, le CNRS pourrait contribuer à cette relance d'une politique de réseau, principalement au niveau régional, tandis que le réseau des MSH, très performant, pourrait constituer le support structurel d'une telle politique aux niveaux national et international.

*GALET (Groupement des Associations de Langues Etrangères)

**AFEAA (Association Française des Etudes Américaines), AGES (Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur), SAES (Société des Anglistes de l'Enseignement Supérieur), SFEJ (Société Française des Etudes Japonaises), SHF (Société des Hispanistes Français de l'enseignement supérieur), SIES (Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur).